

1.
Etienne Charpentier,
Gabrielle, marié,
Vieillesse,
marie le 7. 1790

Le milieu de ce quatorze le sept du mois de Décembre,
Passant nous, Maire, officier de l'état civil de la Commune de Buzon,
Canton de St. Miinhoue, Département de la marine, Font le mariage
de Etienne Charpentier, né le Neuf Sept octobre mil sept cent quatre
vingt sept à la paroisse de Biquipont, Commun de Fontfontaine de Canton
de St. Miinhoue, comme il est constaté par l'extrait du Registre
de l'état civil de cette Commune, daté le six de l'présent mois
de Décembre, Cultivateur, domicilié au hameau de Fontfontaine,
Mojus, fils de Jean Charpentier, âgé de soixante quatre ans,

Propriétaire, aussi Domicilié dans la Communauté de St. Pierre de Fontaine,
cy présent et Constant, et de Dame Catherine Gobert,
âgée de soixante deux ans, cy présente et Constante. Le
Domicilié Gabriel & Marie Thibault, ni le Neuf trois de
mois de May mil sept cent quatre vingt huit, comme il est constaté
par l'acte de Naissance inscrit sur le Registre des Actes Civils de
cette Communauté Domicilié, fils majeur et légitime Nicolas
Thibault, en son vivant, Propriétaire, Domicilié en cette Communauté,
y décédé le Neuf sept mai mil huit cent dix, comme
il est constaté par l'acte de décès inscrit sur le Registre des
Actes Civils de cette Communauté. Le Dédicé Dame Marie
de la Haude, décédée le Neuf dix Janvier de l'année de la
République, comme il est constaté par l'acte de décès inscrit sur
le Registre des Actes Civils de cette Communauté. A laquelle venue
ont requis d'y procéder à la célébration de Mariage d'entre eux,
et dont les publications ont été faites de vant la principale porte
de notre maison Communale, savoir: la première le Dimanche
vingt Sept du mois de Novembre mil huit cent quatre
à l'heure de trois de matin, et la Seconde le Dimanche quatre
de Décembre de l'an mil huit cent quatre à l'heure de
trois de matin. Semblables publications ayant aussi été faites
en la Communauté de St. Pierre de Fontaine le même jour indigénié
de jour, comme il est constaté par le Certificat du Maire



De la dite Communauté d'Artisans de Paris

De présent moi de Picoube, Avocat opposé au dit
 Mariage, au nom ayant été signifié, fait et droit à leur
 requête, après avoir donné lecture de toutes les pièces et
 de l'unionnaire, et de l'acte de l'Assemblée de la dite Com-
 munité, du Mariage, avons demandé au futur Epoux et à
 la future Epouse s'ils veulent s'engager pour Mariage pour femme
 Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement,
 Déclarons au nom de la Loi que Etienne Charpentier, et la
 Domicelle Gabrielle Marie Esibaux tous deux par le mariage
 de quoy avons dressé acte en présence de Claude Dreyer, agi
 de trente cinq ans Justicier, Domicilié au Coll. Commun, ban
 fran de la Paroisse Gabrielle Marie Esibaux, de Nicolas
 de Mercour, agi de trente trois ans, Cultivateur, Domicilié à
 Poupierre au cant. Commun de Conton en f. Rambouillet,
 aussi ban fran de la Paroisse Gabrielle Marie Esibaux,
 de Etienne Gouret, agi de cinquante quatre ans, subrogé
 Domicilié en f. Rambouillet, oucle Maternel, et Pierre de
 Etienne Charpentier et de Pierre Charpentier, agi de cinquante
 trois ans, Cultivateur, et Marie, Domicilié à L'oussette
 la Paroisse, Commun de Conton en f. Rambouillet,
 oucle Paternel de la dite Etienne Charpentier: Lesquels

après qu'il leur en eût aussi donné lecture, tout signé
avec nous et les parties contractantes & joints, nous
approuvons. Et Charpentier Gabrielle Marie Thibaut

Marguerite

et
Prignon

Charpentier

Gourret

Catherine

Marguerite

Le Gallou, maire

Gourret

Arrêté par Nous Maire de la commune d'Argence
le 01. ^{de} Juin 1844.

Le Gallou